

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

Le douze Avril deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, , M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Odile BOSSERT qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Fabrice MICHELET et Mme Martine GENDRAUX non représentée.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 22 Février dernier, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## ACHAT D'UNE BALAYEUSE ET D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël PROUST qui présente les diverses propositions préalablement examinées par la commission « Finances – Marchés Publics » pour :

### **ACHAT D'UNE BALAYEUSE**

Il explique que dans le cadre de la démarche soutenue par la commission « Amélioration et valorisation du patrimoine » et confirmée par la signature de la Charte Terre Saine, il est apparu nécessaire de disposer d'un matériel plus performant pour balayer plus efficacement et arracher simultanément les herbes et graines.

En concertation avec le service « Espaces verts » et le service « Voirie », plusieurs démonstrations auxquelles les élus et agents concernés ont été invités, ont été organisées depuis novembre 2009.

Il est décidé à l'unanimité, de retenir la proposition les Ets Daniel PERIE de PONT DU CHATEAU (63430) pour une balayeuse reconditionnée offrant les mêmes garanties qu'une neuve (avec options climatisation et tuyau d'aspiration supplémentaire) HAKO CITYMESTER 1200 CLASSIC correspondant au besoin, pour un montant de 47 000 € HT. Une communication sera faite pour vendre la balayeuse actuelle.

### **ACHAT D'UN VEHICULE**

Il rappelle qu'après en avoir parlé avec Louis Noël Albert agent communal chargé de la maintenance des véhicules communaux, la commission « Travaux » avait envisagé le remplacement du C15.

Cet achat est précipité car le C15 est en panne depuis quelques jours et la réparation (couteuse) n'est pas la plus adaptée par rapport à l'âge du véhicule. Une consultation a donc été immédiatement menée auprès des 4 garagistes chef-boutonnais qui disposaient d'un cahier des charges précis pour un véhicule d'occasion. Les critères de choix annoncés étaient les suivants : Possibilité de voir et essayer le véhicule, rapport qualité prix et garantie faite sur le véhicule.

La commission « Finances –Marchés Publics » en concertation avec Louis Noël Albert, a examiné les 2 seules offres présentées.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre du Garage PETIT pour la fourniture d'un Renault Master L2H2 DCI 100 garantie 6 mois, d'un montant de 9 600 € HT tenant compte de la reprise du C15 pour la valeur de la carte grise et les frais d'immatriculation.

## COLUMBARIUM AU CIMETIERE DE JAVARZAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe FAUCON qui rappelle qu'il existe actuellement sur le territoire communal, 2 columbariums : 1 dans le cimetière de Javarzay (complet), 1 dans le cimetière de Chef-Boutonne (16 place libres sur 18).

L'installation d'un second monument dans le Cimetière de Javarzay est donc nécessaire et avait d'ailleurs été envisagée en octobre dernier car les demandes montrent que le choix du cimetière est important. En effet, le columbarium récemment installé dans le Cimetière de Chef-Boutonne ne répond pas à l'attente des personnes qui demandent pour le Cimetière de Javarzay.

Une consultation a donc été réalisée pour un ensemble en aérien de 18 cases - 2 urnes par case - en marbre gris anthracite ou noir, accessibilité 2 faces minimum avec une zone pour y poser des fleurs.

Les critères de choix annoncés étaient les suivants : Prix : 50% et Critères techniques : 50%

Sur proposition de la Commission « Finances - Marchés Publics », le Conseil Municipal par 15 voix pour (1 abstention liée à des considérations particulières en matière de gestion des cimetières) choisit la proposition de Monsieur André DEZAFIT pour un montant de 6 230 €TTC.

Le choix de l'emplacement sera déterminé par la commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine ».

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 & BUDGETS PRIMITIFS 2010

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires (comptes administratifs 2009 et projet de budgets primitifs 2010) ont été préalablement transmis.

Ainsi les comptes administratifs 2009 ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du 22 février dernier et pourront donner lieu à des compléments d'informations si nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle le travail de la commission « Finances –Marchés Publics » réunie plusieurs fois, pour l'élaboration des budgets primitifs ainsi présentés :

### COMMERCE RESIDENCE GONTIER

Le montant du loyer versé par Monsieur et Madame DUCROS correspond au montant des échéances honorées par la collectivité pour la partie BAR PMU. Ce loyer est alors réparti comptablement, entre le fonctionnement où sont affectés les remboursements des intérêts et l'investissement où sont affectés les remboursements de capital.

**COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2009** adopté à l'unanimité

Section de Fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes : 1 721.20 €uros

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et en recettes : 8 826.08 €uros

**BUDGET PRIMITIF 2010** adopté à l'unanimité,

Section de Fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes : 1 211 €uros

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et en recettes : 9 339 €uros

### LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

**COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2009** adopté à l'unanimité

	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	178 737,65		178 737,65
Dépenses	180 609,94		180 609,94
<b>RESULTAT</b>	<b>-1 872,29</b>		<b>-1 872,29</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	100 423,50		100 423,50
Dépenses	178 737,65	- 27 823.50	206 561.15
<b>RESULTAT</b>	<b>- 78 314,15</b>	<b>- 27 823,50</b>	<b>- 106 137,65</b>

<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>- 80 186,44</b>	<b>- 27 823,50</b>	<b>- 108 009,94</b>
--------------------------	--------------------	--------------------	---------------------

Il est précisé que ce budget comporte des écritures d'ordre qui seront régularisées au moment des ventes de parcelles. Monsieur le Maire dresse le bilan des travaux qui se déroulent conformément aux prévisions et informe des ventes en projet et des ventes officialisées soit 9 à ce jour.

**BUDGET PRIMITIF 2010** adopté à l'unanimité

Section de Fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes : 308 000 €uros

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et en recettes : 335 824 €uros

## SERVICES DES EAUX

Monsieur le Maire indique que le document de travail a été modifié pour tenir compte du remboursement de TVA versée à tort en 2009 au Syndicat 4B représentant environ 9 000 €, notifié depuis quelques jours seulement.

**COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2009** adopté à l'unanimité

	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	94 771,14	47 384,75	142 155,89
Dépenses	87 871,31		87 871,31
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 6 899,83</b>	<b>+ 47 384,75</b>	<b>+ 54 284,58</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	86 891,38		86 891,38
Dépenses	76 924,22	6 465,65	83 389,87
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 9 967,16</b>	<b>- 6 465,65</b>	<b>+ 3 501,51</b>
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>+ 16 866,99</b>	<b>+ 40 919,10</b>	<b>+ 57 786,09</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

informé des prévisions 2010 intégrant l'augmentation des participations au Syndicat 4B, l'abandon du paiement des factures à la SAUR (honorées directement par les abonnés domiciliés à Chef-Boutonne mais dépendant du Syndicat Intercommunal de Loubigné), du remboursement de la TVA indue, du programme de travaux (Rue du Chemin Vert – Rue de la Garenne Guidée – Avenue de l'Hôtel de Ville)

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 constatant que le compte administratif 2009 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 54 284.58 €,

- décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit

34 284.58 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement

20 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

- adopte le **BUDGET PRIMITIF 2010** du service des eaux s'établissant comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 131 684 €uros

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 114 655 €uros

## BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »

### COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2009 adopté à l'unanimité

Ce budget correspond au remboursement des emprunts réalisés par la collectivité, compensés par l'encaissement des loyers des 14 maisons individuelles et du loyer versé par le Conseil Général pour l'occupation des bureaux du Service d'Action Sociale situés dans les ailes du FJT.

	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	77 261,10	17 196,58	94 457,58
Dépenses	22 977,24		22 977,24
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 54 283,86</b>	<b>+ 17 196,58</b>	<b>+ 71 480,44</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	70 000,00		70 000,00
Dépenses	61 977,69	-42424,73	104 402,42
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 8 022,31</b>	<b>- 42 424,73</b>	<b>- 34 402,42</b>
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>+ 62 306,17</b>	<b>- 25 228,15</b>	<b>+ 37 078,02</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après avoir accepté d'affecter 10 000 € pour des travaux de remplacement de VMC et de transférer une somme de 10 000 € pour l'amélioration de logements communaux affectés sur le budget principal

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 constatant que le compte administratif 2009 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 71 480,44€,

- décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit

21 480,44 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement

50 000,00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

- adopte le budget primitif 2010 du lotissement de la gare s'établissant comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 97 181 €uros

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 92 653 €uros

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Avant de commenter le projet de budget 2010, Monsieur le Maire rappelle la synthèse de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion présentés comme suit

### FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement : 1 850 436 €

+ Excédent reporté 2008 : 120 540 € = Total recettes : 1 970 976 €

Dépenses fonctionnement : 1 388 972 € = **Excédent 2009 : 582 004 €**

### INVESTISSEMENT

Dépenses investissement : 558 867 €

Recettes investissement : 558 080 € = Résultat investissement 2009: - 787 €  
 + Déficit antérieur reporté : 100 690 € = **Déficit 2009 : 101 477 €**

La comparaison des propositions de budget 2010 avec le budget primitif 2009 et le compte administratif 2009 met en évidence les évolutions.

## Dépenses de fonctionnement

COMPTE	DEPENSES	BP2009	CA2009	BP2010	BP2010/ CA2009	BP2010/ BP2009
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	375 711,00 €	361 567,32 €	377 002 €	4,27%	0,34%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	179 050,00 €	166 500,67	172 900 €	3,84%	-3,43%
61	SERVICES EXTERIEURS	131 825,00 €	129 251,89	136 330 €	5,48%	3,42%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 801,00 €	42 085,46	48 552 €	15,37%	-2,51%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	15 035,00 €	23 729,30	19 220 €	-19,00%	27,84%
12	CHARGES DE PERSONNEL	730 000,00 €	721 824,78	740 000 €	2,52%	1,37%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	269 098,00 €	260 385,03	256 103 €	-1,64%	-4,83%
66	CHARGES FINANCIERES	48 000,00 €	44 995,41	48 000 €	6,68%	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	199,96	48 000 €	23904,80%	47900,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 422 909,00 €</b>	<b>1 388 972,50 €</b>	<b>1 469 105,00 €</b>	<b>5,77%</b>	<b>3,25%</b>
	TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 422 809,00 €	1 388 772,54 €	1 421 105,00 €	2,33%	-0,12%

### Compte 011 (charges à caractère général)

La prévision globale du compte est en augmentation de plus de 4% par rapport à la réalisation 2009 :

Le compte 60 est évalué de manière prudente, notamment par rapport aux combustibles et carburants, dont les prix ne sont pas maîtrisés. De plus, les investissements ont des conséquences au niveau de ces comptes.

Les dépenses des comptes 61 sont maîtrisées. L'augmentation principale vient du compte 616 (assurance), du fait de la souscription de nouveaux contrats (matériels et responsabilités)

Le compte 62 est en forte progression par rapport à la réalisation 2009, pour d'une part provisionner une somme pour honoraires, et d'autre part faire face à des dépenses nouvelles, comme la création de posters (compte 6236).

### Compte 63 (impôts et taxes)

La diminution prévue à ce compte correspond uniquement au fait que la taxe foncière des 14 logements communaux de la gare sera directement affectée cette année, au budget gare.

### Compte 012 (charges de personnel)

Ce poste, qui représente plus de 50% de la dépense totale de fonctionnement, prévu est provisionné à hauteur de 740 000 et tient compte des éléments nouveaux suivants : départ en retraite de Daniel Neuillé - recrutement du remplaçant - passage à 35h de Maryse Cornette (CCAS) - Changements des échelons et grades

### Compte 023 (Virement à la section investissement)

Cette somme de 350 000 € est la somme prévue pour être affectée en investissement début 2010, lors de l'affectation des résultats. Cette somme est supérieure au remboursement du capital (155 000 €) et permet donc de dégager un autofinancement.

### Compte 65 (autres charges de gestion)

Ce compte correspond principalement aux charges liées à la cotisation SDIS et au contingent SIVU. La première est stable et la seconde est en recul, du fait de la diminution de la cotisation obligatoire qui passe de 61 000 € à 54 000 €.

### Compte 66 (charges financières)

Ce compte est en augmentation par rapport mais comporte une provision pour l'utilisation de la ligne de trésorerie, du fait des investissements et des décalages entre les recettes et les dépenses.

### Compte 67 (charges exceptionnelles)

Ce compte incorpore les paiements des subventions Pass-foncier, attribuées aux primo-accédants de la Garenne du Bois aux Pins. La provision totale, votée en décembre 2008, est inscrite.

En conclusion, en additionnant les comptes réels de dépenses (sans les comptes de réserve, de provision vers l'investissement et charges exceptionnelles), les dépenses s'élèvent à 1 421 105 €. Les mêmes dépenses réelles en 2009 se sont élevées à 1 388 972 €.

Cela représente donc une augmentation d'environ 32 000 € soit de + 2.33 %. Cette augmentation est modeste malgré le fait que les dépenses aient été comptabilisées de manière prudente. La prévision est globalement égale à celle de 2009.

Les comptes de provision montrent que

- 350 000 € sont provisionnés pour être transférés en investissement, bien plus que le capital des emprunts à rembourser.

118 000 € sont en réserve de fonctionnement pour faire face aux dépenses imprévues.

## Recettes de fonctionnement

COMPTE	RECETTES	BP2009	CA 2009	BP2010	BP2010/ CA2009	BP2010/ BP2009
13	ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00 €	8 888,03	0,00 €	-100,00%	-100,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	111 500,00 €	143 644,62	114 200,00 €	-20,50%	2,42%
73	IMPOTS ET TAXES	836 683,00 €	861 694,76	864 486,00 €	0,32%	3,32%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	706 843,00 €	711 503,27	709 239,00 €	-0,32%	0,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	59 614,00 €	66 821,28	79 314,00 €	18,70%	33,05%
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	206,79	0,00 €	-100,00%	-100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	57 677,32	48 000,00 €	-16,78%	#DIV/0!
	<b>TOTAL</b>	<b>1 717 840,00 €</b>	<b>1 850 436,07 €</b>	<b>1 815 239,00 €</b>	<b>-1,90%</b>	<b>5,67%</b>
	TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 717 840,00 €	1 792 758,75 €	1 767 239,00 €	-1,42%	2,88%

### Compte 013 :

Ce compte, qui correspond au remboursement par la SOFCAP de l'absence de nos agents (maladie, accidents) est provisionné à hauteur de 0 € puisque aucun arrêt de travail donnant lieu à remboursement, n'a été constaté depuis le début de l'année.

### Compte 70 :

Ce compte qui correspond à des ventes de produits communaux (concessions, entrées musée château, bibliothèque...) et au remboursement d'autres collectivités (Communauté de communes, EHPAD) a été provisionné de manière très prudente et vraisemblablement au-dessous de la réalité.

### Compte 73 :

La recette fiscale, sans augmentation de taux enregistre une hausse de 20 500 €. Cette forte augmentation provient de la hausse des bases (+ 2.6%), notamment due au travail sur les catégories 7 et 8 des biens immobiliers, avec la commission impôts. Les bases de la taxe foncière et taxe d'habitation augmentent en effet de plus de 4%

Il est à noter qu'avec la réforme de la taxe professionnelle, la compensation de l'état pour cette taxe est à l'euro près le montant reçu en 2009.

Le compte 7381 est fortement minoré car il s'agit des recettes provenant des mutations immobilières donc difficile à anticiper.

### Compte 74 (dotations, subventions)

Les dotations d'état sont globalement en forte diminution (-13 297 € soit -2.16%). La DGF a bien augmenté mais ce sont les dotations de solidarité rurale et de péréquation qui diminuent, tendant à montrer que notre commune nécessite moins de compensation générale.

Les compensations des différentes taxes liées aux différentes exonérations sont en forte hausse (12 600 € soit + 14%)

Mais au total, les dotations et exonérations sont stables puisqu'elles varient de 0.09% seulement.

### Compte 75 (autres produits de gestion):

Il s'agit des loyers des logements communaux, à l'exception de ceux figurant dans le budget de la gare. Il est toujours compté quelques mois de vacance lors du BP. Il est provisionné également dans ce compte la recette provenant de la Communauté de communes pour sa participation au financement du pôle associatif.

De plus, les 10 000 € au compte 758 correspondent au virement provenant du budget de la gare, pour les travaux aux logements Place Emile Thomas.

Compte 76 (produits financiers) :

Cette recette représente les revenus des parts sociales que la commune a auprès du Crédit Agricole.

Compte 77 (produits exceptionnels) :

Les 48 000 € représentent le virement dû par le budget de la Garenne du Bois aux Pins (sur les 73 000 €) et compensent la dépense prévue pour le pass-foncier.

**En conclusion, l'ensemble des recettes escomptées (sans tenir compte des recettes exceptionnelles), calculé de manière très prudente, est en régression de 25 500 €, soit - 1.4 % seulement par rapport à la réalisation 2009. Si on compare ce même chiffre par rapport au BP 2009, les recettes augmentent de près de 50 000 € (+2.8%).**

Monsieur le Maire commente ensuite les tableaux présentant l'évolution des dotations et des recettes fiscales sur plusieurs années :

- l'évolution des dotations de l'état
- les évolutions des exonérations de taxes
- les bases fiscales et la réforme de la taxe professionnelle dont il rappelle les grands principes déjà présentés lors d'une précédente séance
- l'évolution des recettes fiscales
- l'évolution des taux (maintenus en 2008, 2009)

et présente le produit assuré 2010 (bases 2010 X taux 2009) :

Bases d'imposition	Bases effectives 2009	Bases prévisionnelles 2010	Taux 2009	Produit assuré 2010
Taxe d'habitation	1 882 109	1 975 000	10,31	203 623
Taxe foncière bâti	1 597 819	1 672 000	17,29	289 089
Taxe foncière non bâti	57 589	58 500	52,15	30 508
<b>TOTAL</b>	<b>3 537 517</b>	<b>3 705 500</b>		<b>523 220</b>
Rappel produit Taxe Professionnelle 2009 devenu compensation relais étant précisé que si la TP avait été maintenue selon les modalités avant réforme le produit théorique (base * taux 2009) aurait été de 268 823 €				273 267
<b>TOTAL DES PRODUITS ASSURES SI MAINTIEN DES TAUX 2009</b>				<b>796 487</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'avoir pour l'avenir, le souci de ne pas augmenter l'imposition des ménages

Monsieur le Maire présente ensuite la **SECTION D'INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
	BP 2009		BP2008
Déficit 2008	101 477.19	virement prévisionnel	350 000,00
Remboursement en capital des emprunts 2010	142 000,00	FCTVA	48 000,00
Restes à réaliser		TLE	4 000,00
régularisation subventions		excédent de fonctionnement	460 000,00
Actualisation restes à réaliser		subventions	674 224.48
		Emprunts	1 237 515.01
Travaux 2010	2 559 895.00	Emprunts attente FCTVA	29 632.70
<b>TOTAL</b>	<b>2 803 372.19</b>	<b>Total</b>	<b>2 803 372.19</b>

Le déficit 2009 de 101 477.19 € est donc la somme à couvrir par le virement de la section de fonctionnement, par l'affectation du résultat. Le virement de 460 000 € le couvre largement.

La liste des travaux prévus en 2010 s'élève à 2 559 893 € TTC et correspond au programme discuté

Investissements	Prévisions TTC	Subventions	Coût commune
création pôle associatif	510 000,00 €	190 000,00 €	241 041,80 €
honoraires architectes Pôle	15 000,00 €		12 677,70 €
logiciel services techniques	10 000,00 €	0,00 €	8 451,80 €
théâtre de verdure	3 000,00 €	0,00 €	2 535,54 €
aménagement accès lotissement de la garenne et travaux hors lotissement	44 000,00 €	0,00 €	37 187,92 €
vitraux église de Javarzay	24 808,00 €	12 445,48 €	8 521,75 €
défibrillateur	4 055,00 €		3 427,20 €
poubelles	5 000,00 €		4 225,90 €
matériel services techniques (karcher et tondeuse)	3 500,00 €		2 958,13 €
véhicule	11 500,00 €		9 719,57 €
avenue	1 553 056,00 €	423 931,00 €	888 680,87 €
achat maison Chasseray	18 000,00 €		18 000,00 €
tribunes	61 300,00 €		51 809,53 €
verres sur Boutonne Ferme	2 868,00 €		2 423,98 €
Pont Sicard	75 000,00 €		63 388,50 €
meublement pôle	15 000,00 €		12 677,70 €
chaudière bois	9 035,00 €		7 636,20 €
rue Hélot	11 100,00 €		9 381,50 €
Travaux Centre culturel	35 000,00 €		29 581,30 €
Four ferme du château	3 350,00 €		2 831,35 €
accès handicapés château	10 000,00 €		8 451,80 €
électricité transformateur Garenne du Bois aux pins	10 000,00 €		8 451,80 €
columbarium	7 050,00 €		5 958,52 €
jeux Garenne du Bois aux Pins	4 773,00 €		4 034,04 €
Eclairage public	10 000,00 €		8 451,80 €
arboretum	3 000,00 €		2 535,54 €
balayeuse	56 500,00 €		47 752,67 €
épandeur d'engrais	1 000,00 €		845,18 €
shampouineuse	3 000,00 €		2 535,54 €
travaux Logements Place Emile Thomas	10 000,00 €		8 451,80 €
divers	30 000,00 €		25 355,40 €
subventions reliquat projets antérieurs		47 848,00 €	
	<b>2 559 895,00 €</b>	<b>674 224,48 €</b>	<b>1 539 982,34 €</b>

## CONCLUSION :

La gestion rigoureuse du fonctionnement permet toujours de dégager un autofinancement important. Malgré une diminution de certaines dotations d'état, le maintien des taux est possible, compte tenu des bases en augmentation.

L'investissement 2010 est plus important que les années précédentes, ce qui est logique puisqu'il s'agit d'un budget de concrétisation des projets lancés depuis le début de mandat.

Après cet exposé et les divers échanges, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.



Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 constatant que le compte administratif 2009 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 582 004.44 €,

- décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit

122 004.44 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement

460 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

- décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour 2010, fixés comme suit

- Taxe d'habitation	: 10.31 %	- Taxe foncière (bâti)	: 17.29 %
- Taxe foncière (non bâti)	: 52.15 %	- Taxe professionnelle	: 10.95 %

- adopte par 16 voix et une abstention de Monsieur RANCHERE qu'il justifie par sa position quant au projet d'aménagement de l'avenue, le budget primitif 2010 de la commune s'établissant comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 937 244 €uros

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à 2 803 372 €uros

## **DEPLACEMENT DES ELUS POUR REUNIONS**

Sur proposition de la Commission « Finances – Marchés Publics » le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la prise en charge des frais de déplacement des élus comme suit :

Maire et adjoints : le remboursement des frais kilométriques (sur la base en vigueur) sera effectué pour les réunions qui auront lieu hors du Pays Mellois.

Conseillers municipaux : le remboursement des frais kilométriques (sur la base en vigueur) sera effectué pour toutes les réunions hors de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Les remboursements effectués par des autres organismes dispenseront la Commune de le faire.

Ce remboursement sera effectué sur présentation d'un tableau de bord semestriel.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »**

- informe les élus de la date de la prochaine réunion du CCAS

**Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »**

- regrette l'absence d'Odile Bossert car il souhaite vivement remercier son dévouement et son implication pour la mise en place des parcours « Balades et Découvertes » sur le territoire

- indique qu'il a participé avec Jacques Barreau responsable du service « Espaces Verts » à une journée d'informations sur les solutions pour éviter l'utilisation des pesticides conformément aux dispositions de la Charte Terre Saine.

Il souligne que la démarche entreprise par la commission « Valorisation du patrimoine » et le service des « Espaces Verts », depuis plusieurs années déjà, montre que notre commune n'a rien à envier aux autres et va dans la bonne direction.

- regrette le retard pris pour la réalisation de l'arborétum justifié par des livraisons retardées.

Marie Claire Ragot Rossi regrette l'absence de fleurs aux abords du château pour l'ouverture des visites guidées. Monsieur le Maire répond qu'il a été fait des choix en matière de priorités de fleurissement pour 2010, mais que cette remarque sera prise en considération.

### **Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission «Communication»**

- présente les devis reçus pour l'impression des 2 nouveaux posters retenus lors de la séance précédente. Après en avoir délibéré, il est décidé par 14 voix pour de faire imprimer par la Société Raynaud, 1000 exemplaires de chaque pour un montant de 575 € HT. Ces posters seront distribués dans les diverses administrations.
- annonce qu'elle présentera avec Monsieur le Maire, la Commune de Chef-Boutonne dans le cadre d'une émission de la radio D4B de Melle dénommée « Terre Commune » proposée à chaque commune du Pays Mellois.

### **Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- présente les projets d'activités de la Médiathèque de Chef-Boutonne :
- et lance un appel pour la création d'un Comité de lecture pour participer au festival des Littératures Européennes de Cognac. Une réunion d'information aura lieu le 19 Avril 2010 à 18h heures à la médiathèque.
- annonce que dans le cadre de la 2ème édition du festival des métiers du livre organisé par les documentalistes et bibliothécaires du pays Mellois, la médiathèque de Chef-Boutonne recevra le jeudi 3 juin à 18h30, Alexis Brocas, avec un éditeur de la collection Exprim'. Cette rencontre s'adresse uniquement aux adolescents et aux adultes. Cette rencontre permettra de découvrir les métiers d'auteur et éditeur. Contact sera pris avec les collèges et le lycée professionnel
- indique que, comme convenu, dans le cadre de l'installation des 2 défibrillateurs (Place Cail et Complexe Sportif) la session de formation PSC1 des commerçants et associations qui ont répondu favorablement à la sollicitation de la commune sera organisée, début mai, avec le concours de Damien Thiburce du Centre de Secours de Chef-Boutonne
- annonce l'agenda des manifestations.

### **Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- souligne que les meilleurs ambassadeurs pour répondre aux interrogations de la population sont les élus et qu'il souhaite, à ce titre là, leur confirmer qu'il n'y a ce jour, aucun dépassement du budget consacré à l'aménagement du pôle associatif et culturel, contrairement à la rumeur qui est injustement colportée. Il les invite à se déplacer à l'occasion des réunions de chantier, pour constater l'évolution du chantier.
- indique que les travaux du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins se déroulent normalement et que les délais annoncés devraient être respectés.
- distribue le rapport présentant l'état du Pont Sicard. Il laisse le soin à chacun d'en prendre connaissance avant toute décision quant au choix des travaux à y envisager.
- annonce une prochaine réunion de la commission (le 26.04.2010 à 20 heures)

### **L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 50 :**

- Une réunion de concertation du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale sera organisée dans les meilleurs délais pour apporter une réponse à la pétition déposée au titre du projet EHPAD – Mairie.
- Monsieur le Maire souhaite réagir à la lettre N°3 de « Chef-Boutonne Alternative ».

Il considère que le débat municipal est à un autre niveau que le débat de politique nationale. Il ajoute que les élus de Chef-Boutonne ne sont pas élus pour représenter les enjeux nationaux et que ce qui rassemble est bien plus important que ce qui conduit à des divergences politiciennes.

En ce qui concerne « la pub pour Véolia » l'idée n'a jamais été de mettre en avant un groupe privé mais bien, eu égard aux réclamations qui lui sont faites par des abonnés ayant reçu des factures d'un montant parfois très élevé, d'informer les consommateurs sur les précautions à prendre et l'offre qui se présente à eux de souscrire, s'ils le souhaitent bien sûr, une assurance pour faire face à une surconsommation parfois difficile à assumer financièrement. Cette assurance est une protection financière.

- Mutation du Lieutenant Castets dans le cadre d'une promotion, dans le nord du Département. Monsieur le Maire souligne la qualité des relations qu'il a entretenues avec lui.
- La réfection des vitraux de l'Eglise Saint Chartier est terminée et appréciée.
- 8 personnes sélectionnées parmi les 76 candidats ayant participé aux tests écrits, pour le poste administratif vacant au secrétariat de la mairie, seront reçues pour un 1<sup>er</sup> entretien avec la commission, le 15 avril.
- une réunion technique à laquelle ont été invités tous les riverains de l'avenue sera organisée le 20 avril. La 2<sup>ème</sup> partie sera plus particulièrement consacrée à un échange avec les commerçants concernés, pour réfléchir aux solutions les plus adaptées pour maintenir un accueil commercial satisfaisant.
- Un prochain rendez vous sera fixé avec la DDT, la Cdc et l'Entreprise Guillon pour établir et organiser au mieux, le planning des travaux d'assainissement et d'aménagement de l'avenue.
- Rappel est fait des représentations qu'assurait Monsieur Pierre Blanchard pour permettre à chacun de se porter candidat pour assurer sa succession, dans ces missions. Cette désignation se fera lors de la prochaine séance.
- Monsieur Philippe Faucon transmet la demande de deux personnes émanant de Chef-Boutonne Alternative qui souhaiterait un temps de parole pour poser des questions aux élus après la clôture des réunions du Conseil Municipal. Après quelques échanges, M. le Maire résume l'avis général en indiquant que si la séance est close, on ne peut pas interdire aux spectateurs de poser les questions aux élus, même si le débat ne doit pas être relancé. La discussion est néanmoins importante et il convient de répondre en direct aux préoccupations ou aux questions, plutôt que de voir une interprétation « personnelle » à l'extérieur.

Madame Valérie Inglin rappelle en outre que lors de la réunion publique Monsieur Robert Micheau avait regretté de ne pouvoir s'exprimer dans le journal municipal.

Après divers échanges sur le sujet, Monsieur le Maire propose de demander à la commission « Communication » d'y réfléchir, soulignant que l'objectif commun doit être de donner aux citoyens une lisibilité constructive des avis.

Ainsi délibéré, en mairie de Chef-Boutonne, le 12 Avril 2010

Le Maire,  
Fabrice MICHELET